



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 9 juillet 2021 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Pascal WILLIG – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE (*arrivée à 19h20*) – Nathalie PRIEUR – Valérie ORIAM (*arrivée à 19h20*)

Procurations : M. Arnault BEIX à M. Alain MARCHAL

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CHOUFFOT

Le compte-rendu du 9 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour : la motion de soutien à l'Association des Communes Forestières. Ceci est accepté.

Point sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

- ✓ Droit de préemption : la Commune a renoncé à son droit de préemption sur 7 ventes immobilières
- ✓ Droit de voirie : reprise de la facturation au camion pizza La Fée du Chaudron
- ✓ Révision du louage des choses : fin de la location du garage de M. MARCHAL, la Commune ayant fait l'acquisition d'un conteneur
- ✓ Concessions de cimetière : 2 renouvellements ont été accordés
- ✓ Frais et honoraires : un règlement d'honoraires suite à un constat d'huissier réalisé en juin dernier
- ✓ Alignement : un arrêté d'alignement rédigé pour la parcelle A117 (Rue des Cornay)

Droit de préférence : parcelle A14 (Felon)

Point présenté par Philippe EGLOFF

Par courrier du 13 avril 2021, un particulier nous a fait savoir qu'il souhaitait acquérir la parcelle A14, sise sur la Commune de Felon, et nous a consultés quant à notre droit de préférence.

En effet, la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a instauré ce droit au profit des propriétaires voisins d'une parcelle boisée mise en vente, dès lors que celle-ci fait moins de 4 hectares, le but étant de regrouper des parcelles contiguës afin d'en faciliter la gestion.

La parcelle A14 a une contenance de 69.26 ares et elle est limitrophe avec la parcelle A1 de notre Commune, dont sont issues les parcelles forestières 9 et 10 ; elle est donc concernée.

Après avoir consulté l'ONF, il s'avère que cette parcelle est intéressante. Elle viendrait compléter notre patrimoine forestier et ainsi générer des recettes (vente de bois ou affouage).

Nous avons donc indiqué à l'acheteur potentiel, par courrier du 11 mai dernier, que la Commune envisageait de faire valoir son droit de préférence, sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal.

Le Maire sollicite donc l'accord des membres présents, précision étant faite que l'acquisition se ferait aux mêmes conditions que celles qui ont été fixées entre le propriétaire et l'acheteur, à savoir au prix de 57.75 € l'are, soit un total de 4 000 € environ.

Il ajoute que les crédits nécessaires sont disponibles.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de faire valoir le droit de préférence sur la parcelle A14 sise à Felon, et autorise le Maire à signer tout document afférant aux démarches d'acquisition et d'intégration au patrimoine forestier.

Demandes de subvention

Diverses demandes de subvention nous sont parvenues après le vote du budget primitif :

- Fort en musique : 500 € demandés + prise en charge du repas des 8 participants → avis favorable
- Vaincre la mucoviscidose → 50 € accordés
- La prévention routière → 50 € accordés
- Athlétic Club Anjoutey-Bourg → 100 € accordés
- Bleuets de France → refusé

A noter que sur les 2 000 € prévus au budget, 1 650 € sont encore disponibles.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde les subventions comme indiqué ci-dessus.

Partenariat e-Carte Avantages Jeunes 2021-2022

Comme chaque année, Info Jeunes Belfort nous invite à renouveler le partenariat permettant à la Commune de délivrer la carte Avantages Jeunes à ses habitants âgés de moins de 30 ans.

Trois options s'offrent à nous :

- acheter et revendre la carte au plein tarif, soit 8 €
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et la revendre au prix maximum de 6 €, impliquant une prise en charge d'au moins 1 € par la Commune
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et en assumer la totale prise en charge

Le Maire propose de renouveler le partenariat dans les conditions habituelles, à savoir :

- acheter la carte au tarif réduit et la revendre au prix de 3 € l'unité, soit une prise en charge de 4 € par la Commune
- limiter l'âge des bénéficiaires à 25 ans (âge atteint dans l'année de la vente)

Il est rappelé que les cartes invendues sont restituées à Info Jeunes Belfort, puis remboursées.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention avec Info Jeunes Belfort pour la période 2021-2022 dans les conditions énoncées, soit une prise en charge par la Commune de 4 € par carte vendue et une limite d'âge fixée à 25 ans.

Groupement de commandes pour les produits de marquage routier : renouvellement de notre adhésion

Depuis 2018, la Commune adhère au groupement de commandes proposé par le Conseil Départemental pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier.

Il est rappelé que cela permet à la Commune de bénéficier de tarifs avantageux, sans pour autant l'engager à procéder à des achats.

Les accords-cadres étant renouvelables chaque année et ce à trois reprises, il convient donc de signer une nouvelle convention constitutive pour 2022 et les années suivantes.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour les produits de marquage routier, et autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental ainsi que tout autre document afférent.

Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières

Point présenté par Philippe EGLOFF

La Fédération Nationale des Communes Forestières nous alerte sur les annonces faites en juin dernier par les Ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et des Relations avec les collectivités territoriales. Ceux-ci prévoient en effet d'augmenter de près de 30 millions d'Euros la contribution des Communes forestières au budget de l'ONF et d'y supprimer 500 emplois.

Les Communes sont donc invitées à adopter la motion proposée afin de demander le retrait de la contribution complémentaire ainsi que la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Questions et informations diverses

- **Rapport 2020 du SMICTOM** : le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été validé par le Conseil Syndical du SMICTOM le 24 juin dernier. Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à en prendre acte
- **Travaux** :
 - ✓ La réfection de la cour d'école a débuté aujourd'hui, les enrobés seront posés lundi 12 juillet
 - ✓ La toiture de la mairie est terminée, ne reste que la partie relative aux ateliers municipaux
- **Fermeture de classe annoncée** : elle n'a finalement pas été actée par l'Inspection Académique. Nos enfants seront donc accueillis dans les mêmes conditions à la rentrée prochaine. L'équipe de la CCVS est remerciée pour son intervention auprès du DASEN et pour avoir apporté les arguments nécessaires au maintien de la classe de notre RPI
- **Jeudis Germinois** : on déplore des dégâts après chaque manifestation (vitrail cassé, fleurs arrachées, quilles descellées devant l'église, déchets, tapage nocturne bien après la fin des festivités,...). On remarque par ailleurs la présence de nombreux jeunes gens en dehors du site. Il faudrait que les Gendarmes assurent une surveillance plus tard dans la soirée afin de disperser les rassemblements nocturnes et que l'association envisage de faire appel à une société de sécurité. Les Élus dénoncent en effet un manque d'encadrement et un problème avec le stationnement, qui s'étend de plus en plus
- **Incivilités** : plusieurs Cidex ont été détériorés, un signalement a été fait en Gendarmerie ainsi qu'auprès des services postaux
- **Élections présidentielles** : les dates sont désormais connues, elles auront lieu les 10 et 24 avril 2022
- **Église** : des travaux sont nécessaires mais nous devons faire appel à des aides pour leur financement (Fondation du Patrimoine, France Bois Forêt). La commission « Patrimoine et culture » va donc se réunir pour en discuter
- **Cigognes** : une Éluée demande s'il est possible de procéder à des installations pour mieux les accueillir
- **Bancs en bois** : une Éluée signale qu'ils seraient à refaire
- **Abribus devant les logements Territoire Habitat** : il faudrait refaire la lasure, en particulier sur la partie arrière
- **Bruit** : il conviendra une fois de plus de rappeler les horaires autorisés, qui ne sont toujours pas respectés
- **Collecteur de bouchons en plastique** : les bouchons ont été déposés à la déchetterie, le SMICTOM confirme les faire recycler
- **Fibre optique** : nous ferons le nécessaire pour que le lotissement « Champs Riolo » soit identifié par Orange car il n'est pas raccordable pour le moment. La carte des adresses éligibles est régulièrement actualisée sur le site d'Orange, elle est donc plus à jour que celle proposée par le site de l'ARCEP. Par ailleurs, nous avons appris très récemment que lors d'un dépôt de permis de construire, les pétitionnaires doivent faire la demande de raccordement à la fibre, celle-ci n'étant pas automatique
- **Entretien du lotissement « Champs Riolo »** : il y a beaucoup de mauvaises herbes dans les espaces verts communaux, à voir avec les services techniques

- **Assainissement** : un Élu demande à ce qu'il soit rappelé aux pétitionnaires qui construisent une maison individuelle que le raccordement au réseau doit être contrôlé par la CCVS. Le Maire précise que ceci est mentionné dans les avis des services, joints à la décision du service instructeur.
- **Gendarmes en stationnement** : un Élu s'interroge sur la présence des Gendarmes Rue de la Combe. Cela doit être lié à la demande d'une administrée qui était victime de démarchage abusif
- **Sous-sol de l'école** : il y a beaucoup d'humidité, il faudrait faire intervenir une société spécialisée
- **Sortie en forêt et bâtonnage des fougères** : nous remercions les participants

La séance est levée à 21h10

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 12 juillet 2021

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER